

# Sorcières d'hier à aujourd'hui

## Courte réflexion historiographique

La figure de la sorcière hante la mémoire collective. L'imaginaire la figure tantôt jeune, belle et séduisante, tantôt âgée, laide, menaçante. Le balai est son objet fétiche et lui sert pour se transporter au sabbat. Le chat noir est son compagnon de toujours, quand il ne s'agit pas d'un bouc, figures animales du Malin. Michelet, historien du peuple, ne pouvait manquer d'évoquer cette personnalité <sup>1</sup> car elle appartient au groupe des petites gens.



Goya, *Le sabbat des sorcières*, 1797-1798, Madrid, musée Musée Lázaro Galdiano (Source wikipedia)

Historiquement, la Lorraine fut terre de sorcellerie parmi les plus importantes. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, plusieurs centaines de procès se déroulèrent à travers la province, dans les duchés et les évêchés. L'ampleur du phénomène ne le laissa pas ignorer des historiens lorrains.

Sans chercher l'exhaustivité, citons quelques jalons. Pour le Toulinois, le livre d'Albert Denis est incontournable <sup>2</sup>. L'auteur fait cependant ici, comme souvent, plus œuvre de compilateur que d'historien. L'intérêt de son ouvrage tient à la retranscription fréquemment intégrale de sources (souvent tirées des archives municipales anciennes de la ville) liées aux procès de sorcellerie. Mais il n'analyse pas celles-ci.

En Lorraine, le travail de l'archiviste-paléographe Etienne Delcambre <sup>3</sup> que le grand historien Lucien Febvre qualifia à juste titre de « somme analytique » <sup>4</sup> est toujours un préalable indispensable à toute approche sur le sujet. Il permit notamment de dresser le véritable portrait sociologique de la sorcière. Une femme plutôt âgée, de milieu modeste, souvent veuve, sans entourage, peu ou mal intégrée dans la société et donc incapable de se défendre face aux accusations fantasmées car rejetée, sans appui et sans instruction. La sorcière est une victime.

Régulièrement, à la suite de ces travaux pionniers et depuis plusieurs décennies, des ouvrages, souvent monographiques, abordent le sujet de l'épidémie de sorcellerie en Lorraine aux temps modernes sans forcément apporter du neuf sur le fond.

Il y a dix ans, Déborah Kessler-Bilthauer publia un livre - issu d'une thèse où la sociologie avait sa place - révélant une vérité assez surprenante : la sorcellerie existait encore dans nos contrées en ces premières années du XXI<sup>e</sup> siècle ! <sup>5</sup>

1. MICHELET (Jules), *La Sorcière*, 1862.

2. DENIS (Albert), *la sorcellerie à Toul aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Étude historique*, Toul, Lemaire, 1888.

3. DELCAMBRE (Etienne), *Le concept de sorcellerie dans le duché de Lorraine*

*aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Nancy, 1950.

4. *Les Annales*, 1950, 5-4, p. 534.

5. Kessler-Bilthauer (Déborah), *Guérisseurs contre sorciers dans la Lorraine du XXI<sup>e</sup> siècle*, Metz, Serpenoise, 2013.

Enfin, il y a peu, l'auteure Mona Chollet, dans la foulée d'un nouveau regard originaire du monde anglo-saxon sur la place des femmes dans l'Histoire, décrivait la sorcière comme un des archétypes de la femme puissante <sup>6</sup>. De ces travaux ressort un kaléidoscope. La sorcière est un sujet complexe. C'est pour cette

raison notamment qu'il a semblé opportun aux *Études Toulaises*, en plus d'inciter à la lecture des ouvrages cités ci-dessus, de consacrer une série d'articles dans deux numéros successifs à ce thème de la sorcellerie et de la magie, fascinant et tragique.

Philippe MASSON

6. CHOLLET (Mona), *Sorcières, la puissance invaincue des femmes*, Paris, Zones, 2018.

## Les lieux institutionnels de la sorcellerie à Toul

Toul, ne connut pas l'action de Nicolas Remy (1530-1612), qui œuvra dans le seul duché où il condamna plusieurs centaines de personnes au bûcher de 1577 à 1592 <sup>1</sup>. La ville connut néanmoins divers procès pour sorcellerie, la plupart rapportés par Albert Denis <sup>2</sup>. L'objet de ce court article n'est donc pas de revenir sur ces affaires mais de rappeler les lieux clés de la répression liés au phénomène.

### Les prisons

Elles servent au moment de l'arrestation des suspects, dans le cadre de la procédure et dans l'attente du jugement puis, plus rarement, pour purger une peine. Enfermer n'est pas encore un acte punitif mais une mesure préventive. Il n'y a pas d'édifice public voué spécifiquement à cette fonction de privation de liberté. Ce sont les tours composant les fortifications de la cité qui sont dédiées à ce rôle, à l'exemple de la tour Estienon (1594). Les tours les plus utilisées pour emprisonner des suspects de sorcellerie sont les tours Malpertuis, Porte la Place, Gendel et Qui qu'en Grogne <sup>3</sup>. C'est là que se font les interrogatoires

car on se contente d'extraire le prisonnier de sa cellule pour l'interroger *in situ*. C'est la situation que connaît Isabillon Royer, veuve de Simon Chesnot, emprisonnée dans la tour Malpertuis <sup>4</sup>. Remarquons que lorsque l'accusation de sorcellerie concerne un ecclésiastique, il est mis à l'ombre dans les prisons de l'évêché, à l'exemple de Messire Jean, prêtre, demeurant à Offrancourt <sup>5</sup>.

Inutile de souligner l'aspect inhospitalier de ces lieux, sombres et, évidemment, sans aucun confort. Ce sont les dix justiciers qui mènent les interrogatoires du suspect emprisonné <sup>6</sup>. Ces interrogatoires sont parfois brutaux, cruels, avec usage de sévices corporels pratiqués par un « spécialiste ». Ainsi, en 1603, la question est-elle appliquée par le maître des hautes œuvres de Nancy, requis à cet effet <sup>7</sup>.

La procédure implique les autorités municipales. Ainsi, l'information préparatoire [enquête] est-elle réalisée par les enquêteurs à la requête du procureur général de la cité par mandement du maître-échevin et des dix justiciers <sup>8</sup>. Le procureur général pouvait demander un complément d'instruction, ce qui fut rarement le cas à Toul dit A. Denis <sup>9</sup>.

1. Fort de son « expérience », Il est également l'auteur de la *Démonolâtrie*, œuvre sur les démons et sorcières où il consigna plus de 900 procès et séances de torture.

2. DENIS (Albert), *La sorcellerie à Toul aux XVIe et XVIIe siècles*. Étude historique, Toul, Lemaire, 1888.

3. DENIS (Albert), *La sorcellerie à Toul aux XVIe et XVIIe siècles*. Étude historique, Toul, Lemaire, 1888, p. 96. Livre des Enquerreurs, 1617, cité par Albert Denis, p. 109.

4. DENIS (Albert), *La sorcellerie à Toul aux XVIe et XVIIe siècles*.

Étude historique, Toul, Lemaire, 1888, p. 96.

5. Livre des Enquerreurs, 1617. Denis, P. 74. Note.

6. DENIS (Albert), p. 96.

7. AM Toul : CC 20. Denis, Ibid., p. 71.

8. Sur ces diverses charges voir ROUX (Lucie), *L'histoire municipale de Toul de l'occupation française à l'annexion (1552-1648)*, thèse de l'École des chartes, dactylographiée, 639 p.

9. DENIS (Albert), p. 108.

## Le jugement

Les sentences étaient prononcées à la maison de ville, lues par le maître échevin <sup>10</sup>. Cette maison (ou hôtel-de ville) connut deux emplacements durant les temps modernes <sup>11</sup>, mais toujours à proximité de la collégiale Saint-Gengoult, lieu de culte intimement lié à la vie municipale, ne serait-ce que par la présence de la ban-cloche. Il convient de souligner que l'accusé pouvait faire appel des réquisitoires ou sentences interlocutoires devant les Grands jours de Saint-Mihiel <sup>12</sup>. Le plus souvent, ce recours ne le sauvait pas.

10. DENIS (Albert), p. 164.

11. Un hôtel de ville, place du Couarail actuelle, faisant face à la façade de la collégiale Saint-Gengoult. L'autre était localisé de part et d'autre du passage piéton entre la rue de la Petite Boucherie et la place du Marché.

12. DENIS (Albert), la sorcellerie à Toul aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Étude historique, Toul, Lemaire, 1888, p. 41. Note. Cite Dumont, Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar, T. I, P. 99.

13. DENIS (Albert), La sorcellerie à Toul aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Étude historique, Toul, Lemaire, 1888, p. 22. Note.

## Le lieu d'exécution

La peine de mort était la condamnation la plus probable pour qui était autrefois accusé de sorcellerie. À Écrouves, le lieu-dit la Justice rappelle que le gibet se dressait à quelque distance et face aux casernes actuelles du 516<sup>e</sup> régiment du Train. Toutefois, les personnes convaincues de sorcellerie et condamnées à la peine capitale n'étaient pas pendues mais brûlées. Aussi, cette exécution se tenait-elle à l'endroit appelé « Haut de Vacon », sur l'emplacement de l'actuelle gare SNCF, en présence du maire. C'est pourquoi le sinistre cortège quittait la ville par la porte Malpertuis, localisée devant l'entrée actuelle des urgences de l'hôpital Saint-Charles. Cette particularité explique le nom de l'endroit. La porte Malpertuis, c'est la « mauvaise porte », celle liée aux malheurs.

Philippe MASSON